

# SÉANCE DU 7 AVRIL 2010

~~~~~

Date de convocation : 30 mars 2010

L'an deux mille dix, le sept avril à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Christian ROUX, absent excusé ( a donné son pouvoir à Marie-Claude FOURNET). Monsieur Jean Claude Gras est arrivé après le vote du compte administratif budget de la commune.

Madame Nicole BOUET a été nommée secrétaire de séance.

1) Après lecture, le procès verbal de la séance du 24 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

2) **Compte administratif 2009 et budget primitif 2010 - budget de la commune.**

a) Compte administratif 2009

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultats           |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Fonctionnement 2009               | 394 283.95 € | 427 878.49 € | 33 594.54 €         |
| Résultat antérieur reporté (2008) |              |              | 280 973.48 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>314 568.02 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>           | Dépenses            | Recettes            | Résultats            |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Investissement 2009             | 475 584.13 €        | 208 566.79 €        | <b>-267 017.34 €</b> |
| Résultat investissement reporté |                     |                     | 266 261.54 €         |
| Résultat à affecter             |                     |                     | <b>- 755.80 €</b>    |
| <b>Total des sections</b>       | <b>869 868.08 €</b> | <b>636 445.28 €</b> | <b>313.812.22 €</b>  |

Les membres du conseil municipal votent à 11 voix pour et 1 abstention le compte administratif 2009.

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, soit 313 812.22 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2010 à 12 voix pour et 2 abstentions.

c) Budget Primitif 2010

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                   | Dépenses     | Recettes     |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement 2010                     | 732 790.00 € | 732 790.00 € |
| Excédent de fonctionnement reporté 2009 |              | 313 812.00 € |

| <b>INVESTISSEMENT</b>  | Dépenses     | Recettes     |
|------------------------|--------------|--------------|
| Investissement 2010    | 379 950.00 € | 379 950.00 € |
| Restes à réaliser 2009 | 0.00 €       | 0.00 €       |

Le maire rappelle que l'ensemble des travaux relatifs à l'investissement et au fonctionnement 2010 votés lors du conseil municipal précédent ont été intégrés dans ce budget primitif.

Lucien Gollé demande des éclaircissements sur les augmentations de certains chapitres par rapport au budget de l'année 2009 et particulièrement sur le poste dépenses de personnel où il rappelle que le recrutement d'un agent d'accueil était pour faire face à un retard à apurer. Il s'interroge sur la nécessité de le maintenir.

Il est rappelé que l'agent d'accueil est en contrat aidé pour une durée de 24 mois., cet agent a un contrat polyvalent ce qui permet un fonctionnement facilité de la garderie pendant la cantine, Sans ce poste le service ne pourrait fonctionner vu les contraintes d'encadrement imposées par la DDJS et la CAF.

Monsieur le percepteur précise :

- qu'il est possible de présenter un budget avec des recettes supérieures aux dépenses mais qu'il est préférable de l'équilibrer, Certains chapitres on permettent de disposer de marge de manœuvre pour des dépenses nécessaires en cours d'année

- que l'idéal pour le budget des communes serait que les dépenses de fonctionnement soient réparties en trois tiers :

1/3 pour les charges à caractère général

1/3 pour les charges de personnel

1/3 pour les autres charges de gestion courante

Mais il est rare que le communes atteignent cet idéal et cela dépend des services assurés en direct par la commune.

Les membres du conseil municipal votent à 11 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2010.

**3) Compte administratif 2009 et Budget primitif 2010 de l'eau et l'assainissement**

a) Compte Administratif

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultats          |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Fonctionnement 2009               | 128 833.95 € | 116 714.20 € | - 12 119.75 €      |
| Résultat antérieur reporté (2008) |              |              | 91 423.54 €        |
|                                   | 128 833.95 € | 208 137 74 € |                    |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>79 303.79 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                 | Dépenses    | Recettes     | Résultats          |
|---------------------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Investissement 2009                   | 35 771.36 € | 104 328.73 € | 68 557.37 €        |
| Résultat antérieur reporté ( déficit) |             |              | -36 345.87€        |
| <b>Résultat</b>                       |             |              | <b>32 211.50 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2009.

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, soit 79 303.79 €, décide d'affecter cette somme à la section de fonctionnement du budget primitif 2010.

c) Budget Primitif :

Le maire rappelle que l'ensemble des travaux relatifs à l'investissement et au fonctionnement 2010 votés lors du conseil municipal précédent ont été intégrés dans ce budget primitif.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                  | Dépenses            | Recettes            |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2010                    | 166 955.00 €        | 127 652.00 €        |
| Virement à la section d'investissement | 40 000,00 €         |                     |
| Excédent 2009                          |                     | 79 303.00 €         |
| <b>Total</b>                           | <b>206 955.00 €</b> | <b>206 955.00 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                    | Dépenses            | Recettes            |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2010                      | 407 221,00 €        | 335 010,00 €        |
| Résultat antérieur reporté (2009)        |                     | 32 211.00 €         |
| Besoin de financement                    |                     |                     |
| Virement de la section de Fonctionnement |                     | 40 000,00 €         |
| <b>Total</b>                             | <b>407 221,00 €</b> | <b>407 221,00 €</b> |

L'ensemble du conseil municipal adopte à 13 votes pour et 1 abstention le compte le budget primitif.

4) **Questions diverses**

#### **a) Cimetière**

Lucien Gollé signale à l'assemblée que les travaux entrepris au cimetière ne correspondent pas à ce qui avait été décidé en commission. Une réunion sur place est planifiée jeudi matin à 8h 30 pour faire le point.

#### **b) Travaux et route quartier de la gare**

Lucien Gollé demande si les travaux sont terminés, et pourquoi le revêtement de la route est en bi-couche et non en enrobé : compte tenu des différentes demandes faites au fur et à mesure des travaux, il avait été négocié avec l'entreprise, des travaux supplémentaires et un revêtement bi-couche au lieu d'enrobé, pour rester dans la même enveloppe budgétaire. Pierre Laurent précise que l'enrobé aurait été assez rapidement abîmé, car le sol travaille toujours après le rebouchage d'une tranchée. Il signale l'incivisme des personnes qui ont emprunté la voie alors qu'elle était interdite à la circulation pendant la préparation du sol avant le goudronnage et précise que la réfection complète du revêtement sera inscrite au programme voirie 2011.

#### **c) Plantation d'arbre**

Lucien Gollé demande quelle est la réglementation pour planter des arbres en bordure de route car il signale que des plantations en cours gênent la visibilité. Ce point sera regardé précisément.

#### **d) Précisions sur le fonctionnement de la garderie**

Patrice Mondon a été interpellé sur le nouveau mode de fonctionnement de la garderie et l'obligation pour les enfants d'avoir un ticket. Il est précisé que ce système a été mis en place pour améliorer le fonctionnement et permettre de comptabiliser plus facilement les temps de présence, les parents sont en possession des tickets qui leur ont été remis dès la mise en place.

#### **e) Curage des fossés**

Un inventaire des fossés sera réalisé et les travaux seront programmés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.